Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 30 septembre 2026 le conseil communal de Berdorf vient d'approuver un règlement taxe concernant la nouvelle fixation du prix de vente du repas sur roues. Le règlement devient obligatoire à partir du 1er janvier 2027.

Ledit règlement a été approuvé par le Ministre des Affaires intérieures en date du 27 octobre 2026 référence FC05-2026-A413.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale et sur le site Internet de la commune, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 29 octobre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)

ADMINISTRATION COMMUNALE BERDORF

Le Bourgmestre,

Administration communale de Berdorf
5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
Tél : +352-790187-1 Fax : +352-799189

KlimaPakt
Meng Gemeng engagéiert sech

Personne de contact:
Mme Patrice Mack
Tél : +352-790187-24
secretariat@berdorf.lu